



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔN
E

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2016-281

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture de police

13-2016-12-14-006 - Arrêté modifiant l'arrêté portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés de la police nationale - département des Bouches-du-Rhône- (2 pages)

Page 3

Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2016-12-14-007 - Arrêté région n° 344 du 14 12 2016 modifiant l'arrêté région 735 du 27 octobre 2016 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs. (4 pages)

Page 6

Préfecture de police

13-2016-12-14-006

Arrêté modifiant l'arrêté portant nomination des membres
du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de
travail des services déconcentrées de la police nationale -
département des Bouches-du-Rhône-



PREFECTURE DE POLICE DES BOUCHES DU RHÔNE

CABINET DU PREFET DE POLICE
Bureau de l'Administration Générale

ARRETE MODIFIANT L'ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SERVICES DECONCENTRES DE LA POLICE NATIONALE - DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE -

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2014-134 du 17 février 2014 relatif à l'organisation des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône et aux attributions du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 3 décembre 2014 portant nomination de Monsieur Christophe **REYNAUD**, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Laurent **NUÑEZ** en qualité de préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau, de service central de réseau, des services déconcentrés, et spécial de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 26 septembre 2014 fixant les modalités des élections des représentants du personnel au comité technique de réseau de la police nationale, au comité technique de service central de réseau de la direction générale de la police nationale et aux comités techniques des services déconcentrés de la police nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015016-0003 du 16 janvier 2015 portant répartition des sièges des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés de la police nationale, - département des Bouches-du-Rhône - ;

Vu l'arrêté n°2015061-0004 du 2 mars 2015 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés de la police nationale- département des Bouches-du-Rhône - ;

Vu la désignation effectuée par la Fédération des Syndicats du ministère de l'Intérieur – Force Ouvrière (FSMI) affiliée à la C.G.T-F.O du 7 novembre 2016 ;

Vu le courrier du préfet de police des Bouches-du-Rhône n°007740 du 8 novembre 2016 ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Arrête :

Article 1^{er} -

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral 2015061-0004 du 2 mars 2015 susvisé sont ainsi modifiées :

« Monsieur Eric **PICOLLO** est nommé en qualité de représentant suppléant du personnel, en remplacement de Monsieur Diégo **MARTINEZ** au titre de la FSMI-FO».

« Madame Laure **GARCIA** est nommée en qualité de représentant titulaire du personnel, en remplacement de Monsieur Eric **BOYON** au titre de la FSMI-FO »

Le reste sans changement.

Article 2 -

Le directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et du préfet de police des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le 14 décembre 2016

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône

SIGNE

Laurent NUÑEZ

Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2016-12-14-007

Arrêté région n° 344 du 14 12 2016 modifiant l'arrêté région 735 du 27 octobre 2016 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs.



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Direction des Ressources Humaines
Bureau des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Bernadette SOL
Tél. : 04 84 35 46 86

Dérogation n° 544

ARRÊTE MODIFIANT L'ARRETE REGION 735 DU 27 OCTOBRE 2016

**PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL
AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE
COMPETENTE A L'EGARD DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des Commissions Administratives Paritaires Nationales et Locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté du 21 août 2014 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions paritaires du Ministère de l'Intérieur ;

Vu les résultats des élections professionnelles organisées le 4 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Adjointes Administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Monsieur David COSTE, Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté Région 735 du 27 octobre 2016 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Adjointes Administratifs ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille cedex 06 - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Télécopie : 04 84 35 46 00

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral Région 735 du 27 octobre 2016 susvisé est modifié comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES

M. David COSTE, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

Mme Cécile YRIARTE , Chef du BPATS du SGAMI de Marseille

M. Jean-Marc SOUEIX, Lieutenant-Colonel, Officier en charge des Ressources Humaines de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Frédéric MACKAIN, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Mme Sylvie HOUSPIC, Secrétaire Générale de la Préfecture du Var

M. Thierry DEMARET, Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse

Mme Myriam GARCIA, Secrétaire Générale de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

Mme Nelly VERNADAT, Chef du SGO, Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône

SUPPLEANTS

M. Yves HOCDE, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes

Mme Pauline BREMOND, Adjointe au Chef du Bureau des Ressources Humaines de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

Mme Céline BURES, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI de Marseille

M. Jean-Louis COPIN, Directeur des Ressources Humaines de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

M. Pierre SCHIES, Directeur des Ressources, de l'Immobilier et de la Logistique de la Préfecture des Alpes-Maritimes

M. Bruno EVENAS, Directeur de la Performance et des Moyens de la Préfecture du Var

Mme Pascale CHABAS, Directrice des Moyens et de la Coordination des Politiques de l'Etat de la Préfecture de Vaucluse

Mme Françoise SIVY, Adjointe au chef du BPATS du SGAMI de Marseille

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES

Mme Françoise CAVALIER
Mme Marie-Claude MARTIN

M. Christophe BEY
M. Jean-Marie NOYER

SUPPLEANTS

Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Mme Nathalie GIOCANTI
Mme Alexandrine OGGERO

Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

M. Rodrigue RETOUX
Mme Elodie ROBERT

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Adjoint Administratif de 1^{ère} classe

Mme Karine APAYOU
Mme Hassania FADLAN

M. Jean-Pierre FERNANDEZ
Mme Pascale PEDRETTI

Adjoint Administratif de 2^{ème} classe

M. Samuel AVENEL
M. Guillaume PARZISZ

Mme Camille GILLET
Mme Ingrid LETELLIER

Article 2 : Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 14 DEC 2016

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

David COSTE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

